



**Vingt-et-unième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG / 21)
(Nairobi, Kenya, 9 – 11 octobre 2017)**

Point 3 de l'ordre du jour : Sécurité de l'aviation

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>Suite à l'adoption de l'Amendement 1 de l'Annexe 19, l'OACI a identifié les tâches ci-après afin de renforcer le soutien à la mise en œuvre des programmes nationaux de gestion de la sécurité (SMS) et des systèmes de gestion de la sécurité (SMS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Révision du <i>Manuel de gestion de la sécurité (MGS)</i> (Doc 9859) ; b) Création d'un site Web pour la mise en œuvre de la gestion de la sécurité de l'OACI et des exemples pour compléter le MGS ; c) Mise à jour des outils SSP ; d) Mise à jour du Cours de l'OACI sur la mise en œuvre du cours de formation de l'OACI en gestion de la sécurité ; e) Activités de l'OACI pour la promotion de la mise en œuvre des SSP. <p>Un résumé des plans d'appui à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité de l'aviation est fourni dans l'Appendice à la présente note.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
RÉFÉRENCE :
Objectif stratégique connexe de l'ICAO : A : <i>Sécurité – Renforcer la sécurité de l'aviation civile</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Suite à la deuxième Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC 2015) tenue du 2 au 5 février 2015 au siège de l'ICAO à Montréal, la Déclaration de Montréal sur la planification pour améliorer la sécurité de l'aviation a demandé à l'ICAO de continuer d'aider les États à appliquer les normes et pratiques recommandées liées à la sécurité (SARP) et de mettre en œuvre un système efficace de supervision de la sécurité, en fournissant des orientations, une formation et des outils supplémentaires. La Conclusion 2/1 b) concernant la mise en œuvre des programmes nationaux de sécurité (SSP) souligne que les États ont besoin d'orientations supplémentaires et d'un partage de leurs expériences pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du SSP.

1.2 La 39^e Session de l'Assemblée de l'ICAO tenue à Montréal du 27 septembre au 7 octobre 2016 a approuvé le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) 2017-2019 qui, tout en assurant la continuité avec la version du Plan approuvée par l'Assemblée en 2013, introduit tout une

nouvelle feuille de route visant à assurer que les initiatives de sécurité produisent les avantages escomptés liés aux objectifs du GASP grâce à une meilleure coordination limitant les incohérences et les chevauchements d'efforts.

1.3 Cette session de l'Assemblée a souligné la nécessité d'apporter un soutien supplémentaire à l'OACI pour aider les États à mettre en œuvre le SSP. La lettre AN 8 / 3-16 / 89 adressée aux États le 27 septembre 2016, annonce la mise en place d'un programme OACI de gestion de la sécurité et décrit un ensemble de produits livrables avec un calendrier pour la mise en œuvre du SSP. L'**Appendice** à la présente note de travail est un résumé desdits produits et d'autres livrables associés accompagnés d'un calendrier d'exécution. Les États et les partenaires de l'industrie ont été invités à réfléchir aux moyens pour soutenir ces produits livrables afin d'atteindre les objectifs fixés par GASP, ce qui permettra la croissance escomptée du trafic aérien.

2. ANALYSE

Amendement n° 1 de l'Annexe 19

2.1 Le premier amendement de l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*, adopté le 2 mars 2016 par le Conseil de l'OACI, est entré en vigueur le 11 juillet 2016 et deviendra applicable le 7 novembre 2019. La lettre AN 8 / 3.1-16 adressée aux États en date du 4 avril 2016 présente le contenu dudit amendement. Il est important de préciser que les dispositions actuelles sur la gestion de la sécurité, telles qu'introduites à l'origine restent applicables. La nouvelle date d'applicabilité ne concerne que les modifications apportées par l'Amendement 1 de l'Annexe 19. Les États sont encouragés à entamer, dès que possible, le travail sur l'Amendement 1 de l'Annexe 19 afin d'assurer sa mise en œuvre effective à la date d'applicabilité.

Quatrième édition du Manuel de gestion de la sécurité

2.2 La quatrième édition du *Manuel de gestion de la sécurité (MGS)* (Doc 9859) sera complétée par un site Web de l'OACI consacré à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité. Le Manuel contiendra des outils d'orientation sur tout l'éventail de sujets couverts par l'Amendement 1 de l'Annexe 19 et des approches de gestion de la sécurité axées sur le risque comme cela a été décidé lors de la Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC 2015). L'ambition de voir les fournisseurs de services ayant un Système de gestion de la sécurité (SMS) gérer leurs interfaces est abordée dans ce manuel, tout comme l'idée d'après laquelle les États peuvent étendre l'applicabilité de leur SMS à d'autres intervenants que les fournisseurs de services cités dans l'Annexe 19 à condition qu'une analyse coût-bénéfices soit menée pour justifier les ressources dont les États et les fournisseurs de services ont besoin pour le faire. Une version préliminaire non éditée en anglais de la 4^e édition du MGS sera publiée en octobre 2017.

Site Web consacré à la gestion de la sécurité

2.3 Conscient des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du SSP et du Système de gestion de la sécurité (SMS) et qui sont « proportionnels à la taille et à la complexité » de chaque organisation et au large éventail de fournisseurs de services visés à l'Annexe 19, le site Web de l'OACI consacré à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité comportera quelques exemples que l'on retrouve dans la troisième édition du MGS (mis à jour) en vigueur, ainsi qu'un mécanisme pour l'échange des multiples outils et exemples. L'accent sera mis sur la nécessité d'élaborer des SSP ou des SMS adaptés aux besoins spécifiques de chaque État ou fournisseur de services. En outre, à mesure que l'expérience dans la mise en œuvre de la gestion de la sécurité s'accroît et que les outils évoluent, le format basé sur le Web permettra une mise à jour permanente. Les États, les organisations régionales et internationales seront invitées à partager leurs exemples à partir du mois d'octobre 2017.

2.4 Dans un premier temps, les exemples seront mis en ligne uniquement en anglais. Pour tenir compte des États qui n'ont pas un accès adéquat à Internet, le Secrétariat étudie la possibilité de permettre le téléchargement du contenu du site Web. Le lancement du site web est prévu en octobre 2017.

Mise à jour des outils SSP

2.5 L'outil d'analyse des écarts SSP sur iSTARS de l'OACI (<https://portal.icao.int/space/Pages/SSP-Gap-Analysis.aspx>) sera également mis à jour au plus tard en fin septembre 2017. Les données déjà intégrées dans l'outil d'analyse des écarts SSP de l'OACI seront transférées dans l'outil actualisé qui devra refléter l'Amendement 1 de l'Annexe 19 et comprendra les Questions de protocole (PQ) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) identifiées comme des préalables à la mise en œuvre d'un SSP durable.

2.6 L'outil de base du SSP qui a été développé afin de compléter l'outil d'analyse des écarts SSP de l'OACI devrait aider les États à créer une solide base de surveillance de la sécurité pour une mise en œuvre efficace du SSP. L'outil de base du SSP permettra aux États de vérifier l'état des PQ qui ont été identifiées comme des préalables au SSP. Les plans de mise en œuvre du SSP devraient prévoir la résolution de ces PQ. L'outil peut être consulté sur la plateforme iSTARS en cliquant sur le lien suivant : <http://portal.icao.int/space/Pages/SSPFoundation.aspx>.

2.7 Les nouvelles Questions de protocole (PQ) de l'USOAP relatives au SSP, initialement publiées en novembre 2014, devraient être mises à jour d'ici fin 2017. L'OACI lancera les audits de certains États à l'aide des PQ liées au SSP, à titre volontaire, en juillet 2018 (voir le bulletin électronique 2017/35). Ces audits ne sont pas inscrits dans le programme d'activités joint au bulletin électronique EB 2017/35.

Programme de cours de formation en gestion de la sécurité

2.8 L'OACI offre par ailleurs un cours de formation en gestion de la sécurité combinant la formation en ligne et formation présentielle. Le cours de formation en ligne sur la gestion de la sécurité est le plus avantageux pour les personnes travaillant pour le compte d'un organisme public de réglementation impliqué dans la planification, le développement et la mise en œuvre du SSP et pour le personnel d'un prestataire de services de navigation aérienne impliqué dans la planification, le développement et la mise en œuvre du SMS (<http://store1.icao.int/index.php/safety-management-training-tic-course-part-1-html.html>).

2.9 Une nouvelle mise à jour du cours a été mise en ligne le 17 octobre 2016 et comprend un nouveau module qui explique les changements apportés par l'Amendement 1. Le nouveau module sera accessible, sans coûts supplémentaires, à ceux qui ont déjà suivi le cours en ligne. La phase 2 de la mise à jour du cours en ligne de formation en gestion de la sécurité qui devrait être mise en ligne en décembre 2017, reflètera aussi la quatrième édition du MGS et comprendra un nouveau module sur la protection des informations de sécurité (SIP).

2.10 Pour compléter le cours de formation en gestion de la sécurité en ligne, le cours sur les systèmes de gestion de la sécurité destiné aux praticiens (SMxP) a pour but de permettre au personnel de la réglementation et des fournisseurs de services impliqué dans la mise en œuvre du SSP et du SMS de comprendre les processus de gestion de la sécurité opérationnelle et des exemples pratiques. Le cours présentiel prévoit l'utilisation d'un logiciel pour démontrer comment l'efficacité des activités de gestion de la sécurité peut être renforcée. Ce cours pratique est dispensé en anglais et en cinq jours (trente heures de formation). Le Bureau de la formation mondiale en aviation mondiale de l'OACI reçoit les candidatures des instructeurs et les demandes d'organisation du cours (SMxP) par les bureaux régionaux de l'OACI.

Activités de l'OACI pour la promotion de la mise en œuvre du SSP.

2.11 Des vidéos de promotion de la gestion de la sécurité ont été conçus afin de faire connaître les avantages de la gestion de la sécurité et mettre en évidence les aspects importants pour la communauté, notamment la protection des informations de sécurité et les avantages de la gestion de la sécurité, tous disponibles sur le site Web public de l'OACI sur la gestion de la sécurité.

2.12 Afin de vulgariser les activités initiées pour soutenir la mise en œuvre de l'Amendement 1 de l'Annexe 19, l'ICAO compte organiser quatre symposiums régionaux qui serviront de plateforme d'échange d'idées et d'expériences opérationnelles et contribueront à la gestion de la sécurité du futur. Ces symposiums seront une occasion idéale d'échange d'informations entre les régulateurs, les fournisseurs de services, le personnel opérationnel et tous les professionnels de l'aviation impliqués dans les activités de gestion de la sécurité.

2.13 Des ateliers régionaux sur la gestion de la sécurité seront aussi organisés à part, en même temps que les symposiums, et étalés sur une période de 24 mois dans toutes les régions de l'OACI. Les ateliers seront adaptés aux besoins de chaque région et axés sur des aspects plus pratiques de la gestion de la sécurité et basés sur des études de cas et des outils pratiques. Les ateliers seront une occasion pour l'échange d'expériences au niveau régional et de collecte d'exemples supplémentaires à publier sur le site Web de l'OACI sur la gestion de la sécurité. Les ateliers ciblent le personnel impliqué dans la mise en œuvre des SSP. Le Symposium / Atelier pour les régions Asie - Pacifique (APAC) et Moyen-Orient (MID) se tiendra à Singapour du 23 au 26 avril 2018 (voir la lettre AN 8/4-IND / 17/12 adressée aux Etats). À cet égard, le projet de conclusion ci-dessous est formulé à l'intention de la réunion :

PROJET DE CONCLUSION XXX – MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ

Il est conclu que :

Les États, les organisations régionales et internationales [sont / seront] invités à partager les outils de travail et les exemples d'appui à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité à étudier en vue d'être mis en ligne sur le site Web de l'OACI sur la gestion de la sécurité.

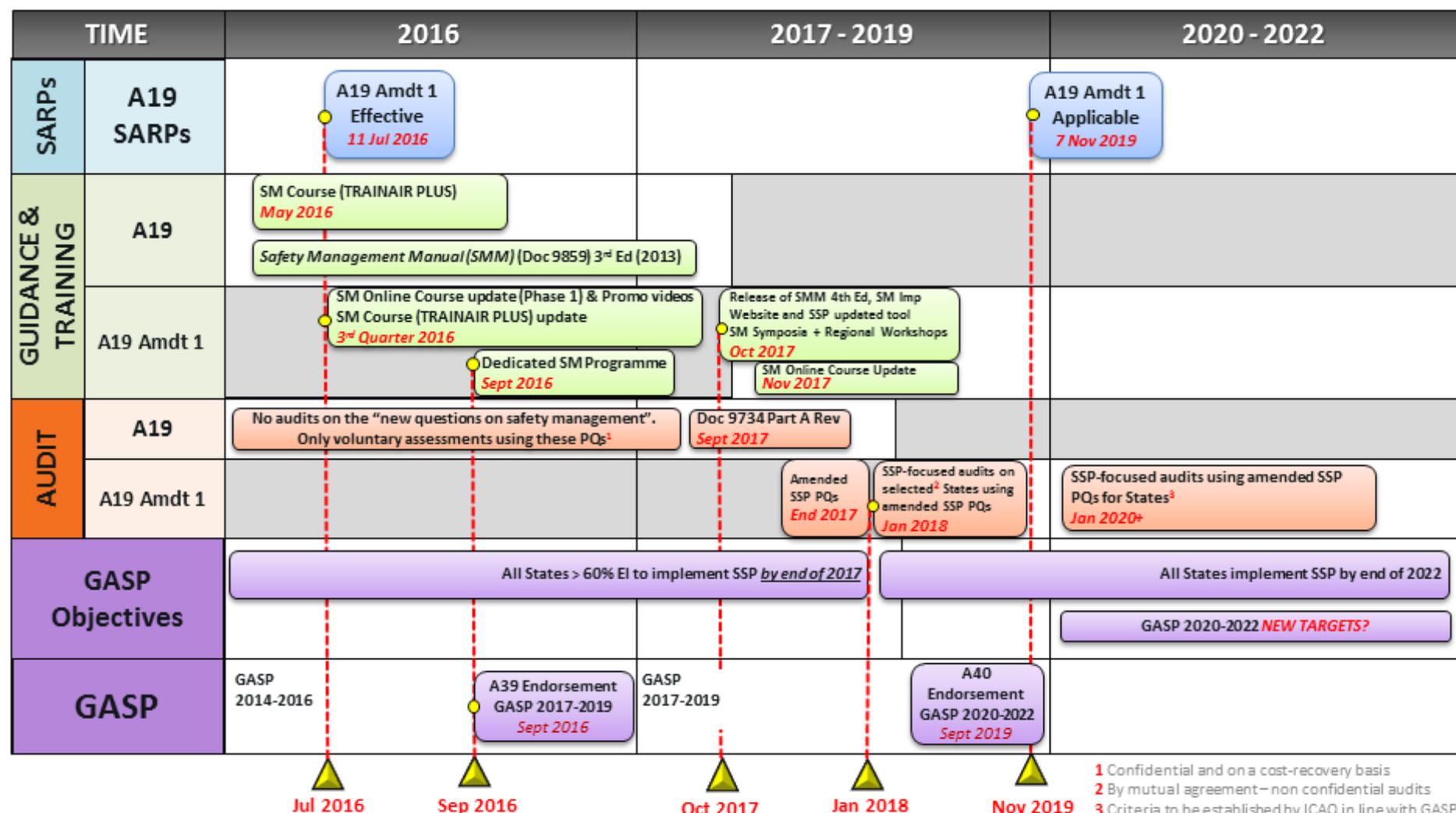
3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note du contenu de la présente note de travail,
- b) entériner le projet de conclusion ci-dessus formulé.

ANNEXE

CALENDRIER DES ACTIVITÉ D’APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU SSP



1 Confidential and on a cost-recovery basis
 2 By mutual agreement – non confidential audits
 3 Criteria to be established by ICAO in line with GASP